

Séance du 21 juin 2024

Présents	M. Mike Poiré / Bourgmestre M. Stefano D'Agostino, M. Lex Schwind / Échevins M. Aender Schroeder, secrétaire communal
Excusé(e)	//

Objet: Règlement temporaire de circulation - « Iwwert der Gaass »
« Fête des voisins » // 07.07.2024

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Considérant qu'en date du dimanche, 07 juillet 2024, les habitants de la rue « Iwwert der Gaass » organiseront une « Fête des voisins » ;

Considérant que pour des raisons d'organisation et de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation ;

Vu la loi du 06 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 06 juillet 2004 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide unanimement

de réglementer la circulation **en date du dimanche, 07 juillet 2024**, entre 11h00 et 17h00, comme suit:

Article 1. – Circulation interdite

Pendant toute la durée de l'événement, il est interdit de circuler dans la rue « Iwwert der Gaass ».

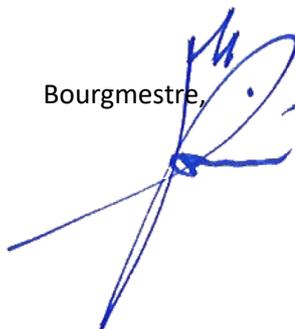
Article 2. – Infractions

Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Le Collège échevinal,

Pour extrait conforme,
Mertzig, le 21 juin 2024

Bourgmestre,



Secrétaire,

